



Commune de Bornel

Rue de l'Eglise

60540

Téléphone : 03 44 08 50 13

Télécopie : 03 44 08 41 11

**COMPTE RENDU OFFICIEL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016**

M. TOSCANI Dominique. Maire

M. MAYOT Jean-Pierre. Maire délégué de Fosseuse

M. MARANDET Cyrille. Maire délégué d'Anserville

M. BLANCHARD Michel (Bornel). Mme FOUGERAY Raymonde (Bornel). Mme CAMPAGNARO Alice (Fosseuse), M. PETITJEAN-LUCAS (Anserville). M. DUVAL Georges (Bornel). M. LEMOINE Jean Jacques (Bornel). Mme CABOCHE Martine (Anserville) M. PIGEON Emmanuel (Bornel). Mme TOSCANI Christiane (Bornel). Mme CASTEUR Pascale (Fosseuse). Mr LAMBERTS Lucien (Anserville), M. GONTIER Patrick (Bornel). M. MONTAGNE Gérard (Fosseuse). Adjoints.

Mme LE CORRE Sandrine (Bornel). Mme LE RENARD Christel (Bornel). M. LE TROADEC Pierre (Bornel). Mme LECUE Carole (Bornel). M. PRUNIER Thierry (Bornel). Conseillers municipaux délégués.

Mme CANTRELLE Elisabeth (Bornel). M. MUTEL Jean-Robert (Bornel). Mme JAKIEL Annie (Bornel). M. LECOMTE Henry (Bornel). Mme ORGER Annie (Bornel). Mme DONIUS Marie-Laure (Bornel). Mme THOMAS BANSSE Nelly (Bornel). Mr DEMONTIERS Philippe (Fosseuse), M. FORTUNE Patrick (Fosseuse). Mme LEMAITRE Yvette (Fosseuse). M. PILLAC Patrice (Fosseuse). M. RAVINDIRANE Ravi (Fosseuse). M. VIGNEUX Denis (Anserville) M. ACOULON Dominique (Anserville). M. DUVAL Eddy (Anserville) formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs : M PRUVOT Joël (Fosseuse) donne pouvoir à M MONTAGNE Gérard (Fosseuse), Mme PICANT Delphine (Bornel) donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde (Bornel), M. LE COZ Daniel (Bornel) donne pouvoir à Mme LE CORRE Sandrine (Bornel). M. NAUCHE Hugo (Bornel) donne pouvoir à Mme DONIUS Marie-Laure (Bornel), Mr ZAMMARCHI Patrick (Bornel) donne pouvoir à Mme ORGER Annie (Bornel), Mr DELAITE Philippe (Fosseuse) donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice (Fosseuse), Mme LEFRANC Claudine (Fosseuse) donne pouvoir à Mr MAYOT Jean-Pierre (Fosseuse),

Absents excusés : Mme SALVIGNOL Sudaroli (Bornel). Mr DRINGOT Fabrice (Bornel), Mme CHEVALIER Céline (Fosseuse).

Absents : M. FORET Frédéric (Bornel). Mme CESPEDES Ludivine (Fosseuse), M RUMIGNY Dominique (Fosseuse), Mme GATINEAU Sandrine (Anserville), M. DAM Franck (Anserville), M. KUSNIK Jean-François (Anserville), Mme MENOT Edith (Anserville).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole LECUE a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**N°2016/078**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Approbation du compte rendu de la séance du 8 Juillet 2016

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du vendredi 8 juillet 2016 appelle des observations.

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait de délibération concernant la désignation des délégués du SIBE. En effet, l'extrait n°2014/23 a été inséré en lieu et place de l'extrait n°2016/067.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2016 rectifié.

\*\*\*\*\*

**N°2016/079**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date des 29 mars 2014 et 7 janvier 2016 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat de "de fixer les droits de place.. , d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités se sinistres y afférentes » ;  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant le dossier suivant :

- Décision n°2016-064 : il est décidé d'effectuer le remboursement des frais engagés par Monsieur FOVIAU, Président du Tennis Club pour un montant de 172.92 €
- Décision n°2016-065 : il est décidé de signer l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition du terrain de boule avec l'Union Bouliste de Bornel
- Décision n°2016-066 : Il est décidé d'effectuer le remboursement les frais engagés (fourniture de livres) par Mme HOUSIEAUX Flavie pour un montant de 141.40 €
- Décision n°2016-67 : Il est décidé d'attribuer le marché de travaux avec les sociétés : MEDINGER lot 1 -VRD- pour un montant de 679.862.92 € H.T, LESENS Lot 2 : ECLAIRAGE PUBLIC- pour un montant de 98.175.00 € H.T, VERT LIMOUSIN Lot 3 -ESPACES VERTS- pour un montant de 55.032.28€ H.T pour les travaux de requalification des Rues JEANNE D'ARC, LAMARTINE et la CITE LANGUEDOC
- Décision n°2016-68 : Il est décidé d'accepter le chèque de 106,15 € pour le remboursement de la franchise du sinistre pour le poteau d'incendie dégradé le 9/4/16 ;
- Décision n°2016-69 : Il est décidé d'accepter le remboursement des frais engagés par Mme HOUSIEAUX pour un montant de 42,61 € (fourniture de livres) ;
- Décision n°2016-070 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec l'association **AS FOOTBALL** représentée par **Monsieur Benoît BERGUE**, Président pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.
- Décision n°2016-071 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 10X15 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec l'association **JUDO – GYMNASTIQUE – BABY GYM** - représentée par **Madame LE TROADEC Nicole**, Présidente pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles.

- Décision n°2016-072 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'association TENNIS** représentée par **Monsieur Pierre FOVIAU**, Président pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-073 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle des salles 10X15 et 40X20 de la **salle Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'association BOXE** représentée par **Monsieur Jean-Jacques LEMOINE**, Président pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-074 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 10X15 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'association AIKITAI JUTSU BORNEL** représentée par **Monsieur Bruno FOUQUE**, Président, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-075 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Ecole Primaire VAN GOHG** représentée par **Madame Françoise BILAND**, Directrice, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-076 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la **salle Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'ILEP** représenté par **Madame Nathalie DELIANCOURT**, Directrice, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-077 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec l'Ecole Maternelle Jean de la Fontaine représentée par **Madame Carine VALLEE**, Directrice, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-078 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle 40X20 de la salle **Jean CRESSEVEUR** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **le Tir à l'Arc** représentée par **Monsieur MILLE**, Président, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-079 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Olivier METRA** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association BAILA COMINGO** représentée par **Monsieur DHONDT Olivier**, Président, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-080 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Olivier METRA** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association LES BORNIOIS** représentée par **Monsieur CRABBE Jean-Paul**, Président, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-081 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Olivier METRA** à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association GO WEST DANCERS** représentée par **Madame MONMIREL**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-082 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Des Coquelicots**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association CHEVEUX D'ARGENT** représentée par

**Madame SZYPOWSKI Denise**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles

- Décision n°2016-083 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Des Coquelicots**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association LAB** représentée par **Madame ORGER Annie**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-084 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **Des Coquelicots**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association GENEALOGIE** représentée par **Madame ROZALSKI Brigitte**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-085 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle de **MUSIQUE**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association REVEIL DE BORNEL** représentée par **Madame JOAILLIER**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-086 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **des ROSES**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec l'Association **BIEN ÊTRE EN SOI** représentée par **Madame LHERBEIL Françoise**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-087 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **des ROSES**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association FIGHT LADY** représentée par **Monsieur LEMOINE Jean-Jacques**, Président, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-088 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **des MARGUERITES**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association LES CHEMINS DE LA MEMOIRE** représentée par **Madame LECOMTE**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-089 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **GYMNASE FRANCIS ET AMELIE MAURESMO**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association TENNIS** représentée par **Monsieur FOVIAU Pierre**, Président, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-090 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **GYMNASE FRANCIS ET AMELIE MAURESMO**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association VOLLEY-BADMINTON** représentée par **Madame MONVOISIN Claudette**, Présidente, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-091 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **GYMNASE FRANCIS ET AMELIE MAURESMO**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec le **COLLEGE** représenté par **Madame COURCHE Patricia**, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles
- Décision n°2016-092 : Il est décidé de signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle **des JEUNES**, à titre gracieux entre la Commune de Bornel représentée par Monsieur Dominique TOSCANI, Maire, avec **l'Association BOUQUIN'AGE** représentée par **Madame**

**BOISBUNON-MIOT**, ladite convention sera signée pour la période du 01 septembre 2016 au 30 Août 2017 et sera renouvelée après chaque réunion de coordination des salles

**Le CONSEIL MUNICIPAL ENTERINE à l'UNANIMITE les DECISIONS N°2016/64 à N°2016/092** prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation autorisée par la délibération du janvier 2016.

\*\*\*\*\*

**N°2016/080**  
**SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)**  
Modification des statuts

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du Syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi :

- la conception des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transmission Energétique pour la Croissance Verte ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1** : Adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

- Modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles
- Modifiant l'article 5 des statuts relatifs aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- Modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie
- Modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

\*\*\*\*\*

**N°2016/081**  
**SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE 60)**  
**Secteur local d'énergie du canton de Méru**  
Désignation des délégués de la commune nouvelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Énergie a, dans son courrier du 4 août 2016, demandé que le conseil municipal de la commune nouvelle procède à l'élection de nouveaux délégués au sein du Syndicat d'Énergie de l'Oise et notamment dans le secteur local d'énergie du canton de Méru.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune nouvelle est créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'il est nécessaire d'élire les délégués au sein des communes d'Anserville, Bornel et Fosseuse (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) au sein du Syndicat d'Énergie de l'Oise,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**PROCEDE à la DESIGNATION** par vote d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat d'Énergie de l'Oise :

Monsieur Jean-Jacques LEMOINE, Adjoint (Bornel) Titulaire ..... 44 voix  
Monsieur Denis VIGNEUX, Conseiller Municipal (Anserville) suppléant .... 44 voix

**M. Jean-Jacques LEMOINE** représentera la Commune de BORNEL en qualité de délégué titulaire et M. Denis VIGNEUX sera délégué suppléant auprès du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

\*\*\*\*\*

**N°2016/082**  
**FINANCES – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**  
**Substitution du Syndicat d'énergie de l'Oise pour la perception du produit  
de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le Maire de Bornel Commune nouvelle expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, qui permette au Syndicat d'Énergie de l'Oise, sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de chacune de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieur à 2000 habitants, de se substituer à elles pour la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité visée à l'article L.2333-2.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur ces dispositions et rappelle que leur application permettra à la commune d'accéder à des services et des aides mis en place par le SE60 dans le cadre du transfert de la compétence en éclairage public et des services d'optimisation énergétique

**Vu** l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

**Vu** les articles L.2333-2 à L.2333-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.3333-2 à L.3333-3 du Code Général de Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.5212-24 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat d'Énergie de l'Oise est substitué à la commune pour la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur son territoire.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**N°2016/083**  
**FINANCES - COMPTES ET BUDGETS – COMMUNE NOUVELLE DE BORNEL**  
**Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité de conseil et de confection budgétaire.**  
Monsieur Marc DIEDRICH

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif à l'indemnité pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

**Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil,
  
- **QUE** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à taux plein à Monsieur Marc DIEDRICH, Trésorier de Méru, ainsi que l'indemnité de confection budgétaire.

\*\*\*\*\*

**N°2016/084**  
**PATRIMOINE**

Tarifification des salles communales de Bornel et Fosseuse

VU l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'entériner les tarifs existants de location de salles communales de Bornel et Fosseuse ;

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE**

**ADOpte la proposition présentée et MAINTIENT** à compter de ce jour, **26 Septembre 2016** le montant des locations, de caution et du forfait entretien nettoyage selon le tableau joint.

Les locations immobilières seront encaissées sur l'article 752 « revenus des immeubles ».

\*\*\*\*\*

**N°2016/085**  
**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire informe que le contrat Enfance et Jeunesse a pris fin au 31 décembre 2015.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau contrat Enfance et Jeunesse au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.

Considérant l'importance de mener localement une politique de soutien aux activités en faveur de la jeunesse,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2015,

Considérant que la CAF propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

\*\*\*\*\*

**N°2016/086**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS**

Mise en place d'une conférence intercommunale du logement sur son territoire  
Et désignation de 2 représentants

Monsieur le Maire informe que, lors de sa séance du 23 juin 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sablons s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Conformément à l'article L441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la CIL est co-présidée par le Préfet et par le Président de la CCS et a pour objectif d'adopter des orientations concernant :

- \* les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutation sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire ;
- \* les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif intercommunal ou déclarées prioritaires au titre du contingent préfectoral (DALO, PDALPD) et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain ;
- \* les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Les membres siégeant à la CIL sont regroupés en trois collèges :

- Collège de représentants des collectivités territoriales ;
- Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions ;
- Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Monsieur le Maire vous propose de désigner deux représentants, l'un titulaire, Madame Raymonde FOUGERAY, Maire-Adjoint et l'autre suppléant, Monsieur Thierry PRUNIER, conseiller municipal délégué qui seront conviés à siéger à la CIL.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation de

- Madame Raymonde FOUGERAY, Maire-Adjointe,
- Monsieur Thierry PRUNIER, Conseiller municipal délégué.

\*\*\*\*\*

**N°2016/087**  
**OFFICE DU TOURISME DES SABLONS**

Convention relative au jalonnement d'un circuit cyclo-touristique entre la commune nouvelle de Bornel et l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre

L'office de tourisme des Sablons en pays d Nacre, en collaboration avec la communauté de communes du Vexin Thelle, les Offices de Tourisme de Cergy-Pontoise et de Gisors, ainsi qu'avec le Parc Naturel régional du Vexin Français, met en place un circuit cyclotouristique de 6 jours sur l'ensemble de ces territoires.

Afin de promouvoir touristiquement et valoriser au mieux le circuit, un jalonnement dans l'Oise et l'édition d'un topo-guide sont nécessaires.



Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention relative au jalonnement d'un circuit cyclotouristique entre la commune nouvelle de Bornel et l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention relative au jalonnement d'un circuit cyclo-touristique entre la commune nouvelle de Bornel et l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre

**ADOpte par 40 Voix POUR, UNE voix CONTRE (Emmanuel PIGEON) & une ABSTENTION (Jean-Pierre MAYOT)**

\*\*\*\*\*

**N°2016/088**  
**SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE**  
Rapport d'activités - année 2015

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise nous transmet son rapport annuel portant sur la gestion du traitement et la valorisation des déchets ménagers pour l'année 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne le compte rendu du rapport annuel 2015 « Ensemble valorisons nos déchets ».

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE**

**PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2014 présenté par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en application du décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007. Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.

\*\*\*\*\*

**N°2016/089**  
**SOCIETE ALLO DEPANNAGE**  
Compte rendu d'activités - année 2015

La Société ALLO DEPANNAGE nous transmet le compte rendu d'activités annuel portant sur l'exploitation du service délégué de la fourrière automobile de la ville de Bornel pour l'année 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne le compte rendu du rapport annuel 2015.

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE** **PREND ACTE** du compte rendu d'activités de l'année 2015 présenté par la Société ALLO DEPANNAGE en application du décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007. Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.

\*\*\*\*\*

**N°2016/090**  
**PERSONNEL**  
Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°90-1067 du 28/11/1990 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2012-752 du 09/05/2012 portant réforme des concessions de logement,

VU le décret n°2013-651 du 19/07/2013 modifiant le décret n°2012-752 du 09/05/2012 portant réforme des concessions de logement,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 21 de la **loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes**, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service.

Ce dispositif est réservé :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
- à certains emplois fonctionnels,
- et à un seul collaborateur de cabinet.

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

Le comité technique a émis un avis favorable sur le projet le 11 février 2016 ;

**Le Maire propose à l'assemblée** de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de BORNEL comme suit :

<b><u>Liste des bénéficiaires d'un logement de fonction</u></b> <b>Concession de logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit et toutes les charges courantes liées (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation...) au logement de fonction sont acquittées par l'agent</b>	
Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
<i>L'Adjoint technique</i>	<i>pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site et des bâtiments sous alarme</i>
<i>Le Brigadier-Chef Principal de Police municipale</i>	<i>pour des raisons de sécurité (bâtiments sous alarme)</i>

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire à compter de ce jour,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

\*\*\*\*\*